

Programme de bourses d'études pour les communautés musulmanes

I. Contexte

Les communautés musulmanes de nombreux pays en développement qui ne sont pas membres de la banque accusent généralement un retard en matière d'éducation, notamment en termes d'enseignement technique et professionnel. Cette entrave doit être levée si les communautés veulent améliorer leurs conditions socioéconomiques, préserver leurs identités culturelle et religieuse, et contribuer fortement au développement de leur pays.

Face aux besoins de développement de ces pays, la banque a lancé en 1983 le Programme de bourses d'études pour les communautés musulmanes établies dans des pays non-membres au profit de 53 étudiants originaires de l'Inde, du Sri Lanka et du Kenya.

II. Objectif

L'objectif du programme est d'offrir à de jeunes étudiants musulmans méritants mais démunis la possibilité de poursuivre des études de premier cycle pour faire d'eux des professionnels dévoués et engagés au service du développement de leurs communautés et de leurs pays.

III. Concept

Le programme va au-delà de l'aide financière. En effet, il sert également d'outil permettant d'améliorer les conditions socioéconomiques des communautés musulmanes grâce aux diplômés qu'il produit. En fait, il s'agit d'un programme de développement humain puisque la bourse est un prêt sans intérêt accordé aux étudiants et une subvention aux communautés musulmanes auxquelles ils appartiennent. Le remboursement se fait non pas à la banque, mais à un fonds d'affectation spécial local.

Dans le cadre de ce programme, le boursier est tenu de procéder au remboursement échelonné du prêt, après l'obtention de son diplôme et l'obtention d'un emploi, au Fonds d'affectation spéciale pour l'éducation de la banque, qui est un waqf créé dans son pays d'origine. En outre, l'étudiant est tenu de participer activement au développement de sa communauté.

Le montant remboursé est recyclé pour offrir des bourses à d'autres étudiants méritants de la même communauté, en complément des bourses directes de la banque, et pour assurer la viabilité du programme. D'autre part, les services de développement communautaire rendus par les diplômés de la banque contribueront au développement socioéconomique de la communauté et du pays.

De plus, ce programme de bourses d'études est un effort conjoint de la banque et des communautés musulmanes puisque la banque engage une organisation non-gouvernementale nationale en qualité de partenaire de mise en œuvre du programme.

La banque et ses partenaires ont pour objectif de développer le potentiel humain des communautés musulmanes. C'est pourquoi la banque s'est engagée sans relâche auprès de ces communautés depuis le lancement du programme en 1983. En bref, l'objectif de la banque est de forger l'esprit et le caractère des étudiants et de la communauté elle-même, qui est sa cible ultime de l'investissement.

La banque attend également de ses boursiers qu'ils jouent un rôle de premier plan dans l'orientation et l'aide au développement de leur communauté, tant sur le plan moral que matériel. Par conséquent, elle attend d'eux qu'ils soient aussi bien des citoyens loyaux que des professionnels compétents.

En résumé, tous ces éléments sont liés dans un ensemble intégré pour constituer les concepts de base qui caractérisent le programme en tant que programme de développement communautaire à part entière (prêt aux étudiants, subvention à la communauté, remboursements servant de base de financement du waqf, c'est-à-dire le fonds d'affectation spéciale pour l'éducation, à compléter en tant que programme de bourses dans le pays, mise en œuvre locale par les organisations communautaires en tant qu'organisations partenaires, et accent mis sur les services de développement de la communauté à l'issue des études).

Alors que de plus en plus d'étudiants boursiers de la banque sont diplômés, il urge d'appuyer les activités de la communauté, notamment la collecte et la gestion du remboursement des bourses, le programme de bourses local, les services communautaires, la formation d'associations de diplômés de la banque, etc. L'objectif ultime de la banque, à savoir le développement socioéconomique. Ainsi, le rôle des fonds d'affectation spéciale pour l'éducation et des associations de diplômés s'affirme, à mesure que le programme s'enracine localement et se développe.

IV. Filières

Actuellement, le programme de licence est axé sur la médecine, l'ingénierie, l'agriculture et d'autres filières connexes comme l'odontologie, la pharmacie, les sciences vétérinaires, les soins infirmiers, la nutrition, l'informatique, la sylviculture et la pêche.

V. Lieu d'étude

Conformément au concept du programme, les études peuvent être effectuées dans des universités publiques reconnues du pays d'origine. Cependant, la banque peut aider à placer les étudiants qui n'ont pas pu obtenir une inscription dans leur pays dans les universités des pays membres avec qui elle a conclu des accords (Malaisie, Maroc et Türkiye).

D'autres universités publiques des pays membres peuvent être acceptées si leur niveau académique et leur classement apparaissent comme étant élevés dans les filières que les candidats ont choisies.

VI. Éligibilité

Le programme s'adresse à des étudiants musulmans méritants sur le plan académique, mais financièrement démunis, désireux de s'engager dans les services sociaux et le développement communautaire. Ils doivent remplir ces critères d'éligibilité :

- Avoir besoin d'une aide financière sans laquelle les études pourraient être interrompues.
- Être âgés de 24 ans au plus.
- Ne pas être un employé de la banque, un membre du Conseil des Directeurs exécutifs (Conseil d'administration de la banque) ou son suppléant, un employé même à durée déterminée ou en qualité de consultant pour le compte du Groupe de la banque, ou un parent proche des personnes susmentionnées, de sang ou d'adoption, le terme « parent proche » étant défini comme la mère, le père, la sœur, la demi-sœur, le frère, le demi-frère, le fils, la fille, la tante, l'oncle, la nièce, ou le neveu.
- Avoir terminé le second cycle de l'enseignement secondaire (ou l'équivalent d'environ 12 ans d'études) avec de bonnes notes dans les principales matières scientifiques.
- Fournir la preuve d'une compétence linguistique dans la langue d'enseignement de l'université. Les compétences linguistiques doivent être attestées par un document ou un certificat, en l'occurrence, pour l'anglais, par un certificat de langue reconnu tel que

le TOEFL ou l'IELTS, ou la réussite au test de niveau requis effectué par le British Council ou un système équivalent en français ou dans d'autres langues.

- Fournir la traduction certifiée en anglais ou en français des documents originaux.
- Être apte et disposé à se soumettre à un examen médical après la sélection.
- Être, de préférence, admis au préalable dans l'une des disciplines couvertes par le programme dans un établissement d'enseignement supérieur ou une université reconnue de leur pays.
- Ne pas vivre dans un pays autre que son pays d'origine.
- Ne pas bénéficier d'une autre bourse au moment de la candidature et pendant les études.

Note :

- La bourse complète toute autre source d'aide financière dont bénéficierait l'étudiant, sans faire double emploi. Si la bourse lui est attribuée, il doit informer la banque séance tenante de ce qu'il en dispose d'une autre.
- La candidature ou l'obtention d'un avis favorable de l'établissement d'enseignement ne signifie pas que la bourse a été accordée au candidat. Par conséquent, il ne doit prendre aucune mesure concernant son emploi ou autre, tant que la banque ne l'a pas notifié de l'attribution de la bourse.

VII.Prestations et facilités

La bourse couvre :

- Les frais de scolarité payables directement à l'université.
- L'allocation mensuelle proportionnelle au coût de la vie dans le pays d'études.
- L'allocation pour livres et vêtements, l'équivalent de trois mois d'allocations mensuelles, une fois par an.
- Les frais médicaux payables à l'université ou à l'hôpital public local.
- Pour les étudiants sélectionnés pour étudier à l'étranger, la banque fournit également, une fois au début et à la fin des études, des billets d'avion aller-retour en classe économique vers et depuis les pays d'études et une indemnité d'installation.

Notes :

La bourse ne couvre pas :

- Les frais de demande de visa.
- Les frais de déplacement et de prise en charge des membres de la famille d'un boursier.
- Les cours ou formations hors programme d'études.
- Les cours qui ne correspondent pas au nombre minimum de crédits requis pour l'obtention d'un diplôme d'études supérieures.
- Les cours de langue non prévus par le programme d'études.
- Les déplacements supplémentaires pendant le programme d'études.
- Les dépenses liées à la recherche, aux supports pédagogiques supplémentaires, aux excursions, à la participation à des ateliers ou séminaires, à des programmes d'échange, à des conférences ou à des stages.
- Les équipements pédagogiques comme l'ordinateur.
- Les frais de permis de séjour.

VIII.Obligations des boursiers

Les boursiers doivent :

- Signer une déclaration sur l'honneur attestant de leur engagement à poursuivre leurs études, à regagner leurs pays à la fin de leurs études, et à participer au développement de leurs communautés par le biais de leurs professions respectives.
- Se consacrer à leurs études à temps plein et sans interruption et fournir régulièrement à la banque des rapports sur leurs études et activités universitaires.
- Rembourser le prêt après l'obtention d'un emploi rémunéré, par des versements échelonnés, à un fonds d'affectation spéciale pour l'éducation créé dans leur pays.
- Ne pas solliciter ni accepter d'autres bourses ni rémunération pendant les études dans le cadre du programme, qui pourraient interférer avec les études ou rendre difficile l'accomplissement de leurs autres obligations, sauf accord écrit de la banque.
- Respecter les lois du pays d'études et maintenir une bonne conduite personnelle et professionnelle conforme aux règles, règlements et objectifs du programme et à la mission générale de la banque en tant qu'institution islamique.

IX.Rôle des organisations partenaires

Le programme est un effort conjoint de la banque et des communautés musulmanes, puisque la première engage une organisation non-gouvernementale nationale en qualité de partenaire de mise en œuvre. L'organisation partenaire de chaque pays doit aider à la mise en œuvre du programme. Elle lance l'appel à candidatures, vérifie les informations et les documents des candidats, et procède à la présélection qui comprend des entretiens avec les candidats pour évaluer leur engagement et leurs besoins financiers et valider leurs certificats et relevés de notes, leur admission à l'université et autres documents pertinents.

L'organisation partenaire est également tenue de mettre en place un fonds d'affectation spéciale pour l'éducation avec l'aide de la banque pour faciliter le remboursement du prêt et pour lancer et gérer le programme postérieur aux études afin de promouvoir les services et le développement communautaires.

X.Fonds d'affectation spéciale pour l'éducation

Pour assurer la viabilité du programme, la banque a mis en place, en collaboration avec les organisations partenaires, le Fonds d'affectation spéciale pour l'éducation. Il s'agit de gérer les remboursements de bourses et prêts, d'élaborer un programme local en utilisant les montants remboursés, et d'aider les diplômés et les associations de diplômés dans leurs activités et services de développement communautaire.

Les administrateurs du fonds sont choisis parmi diverses organisations et personnalités musulmanes, et ses membres principaux sont certains des membres actifs des organisations partenaires. Ainsi, le fonds se positionne dans la communauté comme l'organisation partenaire décisive de mise en œuvre du programme à long terme, conformément à son concept de programme de bourses d'études et de développement communautaire.

XI.Associations des diplômés

Alors que de plus en plus d'étudiants boursiers de la banque sont diplômés, il urge d'appuyer les activités de la communauté, notamment la collecte et la gestion du remboursement des bourses, le programme de bourses local, les services communautaires, et la formation d'associations de

diplômés de la banque. L'objectif ultime de la banque, à savoir le développement socioéconomique, en dépend.

Ainsi, le rôle des fonds pour l'éducation et des associations de diplômés s'affirme, à mesure que le programme s'enracine localement et se développe.

XII. Liste des communautés musulmanes éligibles établies dans des pays non-membres

1. Australie
2. Canada
3. Croatie
4. Éthiopie
5. Fidji
6. Allemagne
7. Ghana
8. Inde
9. Kenya
10. Madagascar
11. Malawi
12. Myanmar
13. Namibie
14. Népal
15. Pays-Bas
16. Russie
17. Netherlands
18. Rwanda
19. Afrique du Sud
20. Sri Lanka
21. Tanzanie
22. Thaïlande
23. The Philippines
24. Trinidad-Tobago
25. Vietnam
26. Zambie
27. Libéria
28. Cambodge
29. Ile de Maurice
30. Macédoine